

Les jeunes et l'avenir du travail

Déclaration du groupe CGT

S'inscrivant dans la perspective du centenaire de l'OIT cet avis aurait dû relever le défi du dépassement des constats rabâchés et des vœux pieux. Il aurait dû oser problématiser l'urgence de la reconnaissance du travail, de la prise en compte des situations réelles de travail et de leurs nécessaires transformations. Notre groupe avait d'emblée insisté sur la nécessaire ambition qui devait conduire les travaux sur cet avis. Ce n'est malheureusement pas le choix qui a été fait.

Dans un contexte de crise économique et sociale inédite, le sens du travail, son utilité sociale, ses finalités auraient dû donner lieu à des préconisations innovantes. Ce n'est pas le cas et nous le regrettons.

L'avis n'a pas suffisamment pris en compte les auditions, enquêtes et études qui par leurs constats portaient l'urgence de profonds changements. Les aspirations de la jeunesse à vivre autrement se fracassent trop souvent sur le mur de l'indifférence ou de la contrainte. Émancipateur pour les uns aliénant pour d'autres, le travail n'est jamais neutre et peut entraîner soumission et servitude ou permettre l'accomplissement de soi.

Qu'ils soient hautement qualifiés ou sans qualification, les jeunes ne forment pas un groupe homogène, ils ont cependant un point commun, dans un contexte de chômage élevé, l'entrée dans la vie active passe inévitablement par un sas de précarité qui se décline en stages successifs, intérim et CDD. Ils devront en moyenne attendre d'avoir 27 ans pour accéder à un emploi stable.

La CGT partage le diagnostic sur les problématiques liées à l'orientation, à l'insertion, à la dévalorisation des diplômés. Le travail comme ascenseur social est en panne.

À juste titre il est préconisé que les entreprises et l'État en tant qu'employeur fassent confiance aux jeunes et favorisent l'embauche en CDI, mais cette bonne intention n'est pas assortie de mesures visant à décourager la multiplication des contrats courts.

Devant les défis liés aux mutations technologiques, le développement des nouvelles formes d'emploi, notamment l'auto-entreprenariat, imposés par les plateformes, les bouleversements de cette « uberisation » des contrats de travail auraient nécessité des préconisations innovantes, tel n'a pas été le cas.

La consultation a donné lieu à de nombreuses contributions, nous partageons les préconisations qui en sont issues, comme la valorisation des compétences dans d'autres environnements ou la diversification des méthodes de recrutement pour les jeunes non qualifiés. Cependant nous regrettons que les contributions visant notamment la réduction du temps de travail, n'aient pas été traduites en propositions.